

## Co-construire les politiques d'accueil, d'intégration et d'immigration

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **+ de 20** grandes villes et métropoles ont contractualisé à ce jour avec la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés.
- **300 000** euros, c'est l'enveloppe annuelle reçue par chaque collectivité ayant contractualisé avec la DIAIR pour engager des actions territorialisées d'aide aux réfugiés, de communication et de sensibilisation du grand public.
- **18 mois à 2 ans**, c'est le délai moyen de traitement des demandes d'asile aujourd'hui en France.

**Les grandes villes, agglomérations et métropoles sont directement concernées par l'accueil sur leur territoire des réfugiés et migrants : nombre d'entre elles ont contractualisé avec l'Etat et la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés.**

Plusieurs contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) ont été ainsi signés dès 2018, grandes villes, agglomérations et métropoles étant identifiées comme développant déjà, pour la plupart d'entre elles, des actions innovantes d'accueil et d'accompagnement social. En 2019, 11 métropoles et grandes villes se sont engagées dans un CTAIR : les métropoles de Lyon, Grenoble, Nancy, Bordeaux, Dijon, les villes de Clermont-Ferrand, Nantes, Strasbourg,



Toulouse et les villes et métropoles de Brest et Rennes. Après une année 2020 bousculée par la crise sanitaire et le report des élections municipales, 8 nouveaux territoires se sont engagés dans une démarche de signature d'un CTAIR en 2021 : les villes de Lille, Marseille, Besançon, Tours, le Havre, Poitiers et les métropoles de Rouen et Montpellier.



### La méthode prônée par les élus de France urbaine

La co-construction entre l'Etat et les collectivités sur les sujets d'accueil, d'intégration et d'immigration apparaît aujourd'hui indispensable, alors que les grandes villes et métropoles sont souvent en première ligne. Les réponses dans l'urgence et l'improvisation ne sont plus acceptables sur le terrain. Les élus de France urbaine en appellent à l'anticipation, au dialogue, aux échanges réguliers et à la confiance réciproque.



## Des propositions concrètes

- **Développer les structures de pré-accueil et d'orientation des publics réfugiés** pour mieux orienter et accélérer les procédures de traitement des demandes d'asile ;
- **Renforcer les moyens dédiés à l'exécution des mesures prises par l'Etat en matière d'obligation de quitter le territoire français (OQTF) et le suivi administratif des réfugiés et demandeurs d'asile ;**
- **Clarifier les compétences respectives de l'Etat et des collectivités sur la question de l'hébergement d'urgence** : la régulation approximative des flux migratoires fait peser de lourdes charges aux budgets des collectivités, rarement remboursées par l'Etat ;
- **Assurer une meilleure répartition territoriale des réfugiés et demandeurs d'asile**, face au manque de vision prospective et construite de l'Etat ;
- **Favoriser l'accès à l'emploi des réfugiés et demandeurs d'asile avec une offre de formations linguistiques de qualité et structurée à l'échelle des territoires**, en réduisant davantage le délai avant que le demandeur d'asile puisse travailler.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- **Associer les grandes villes, agglomérations et métropoles à la définition et à l'élaboration des futures politiques d'accueil, d'immigration et d'intégration ;**
- **Organiser une conférence ad hoc dès l'installation du nouvel exécutif**, avec l'ensemble des parties prenantes, dont les collectivités locales, pour préparer l'avenir, rechercher des partenariats appropriés et faire face efficacement et de manière solidaire aux futures crises.